Fraternité de Marie, Reine immaculée

La **Fraternité de Marie, Reine immaculée (FMRI)** est une communauté catholique fondée en 1955 à Bois-le-Roi, en Seine-et-Marne, autour de **Clémence Ledoux**, qui affirmait recevoir des révélations mystiques de la Vierge Marie. Elle est érigée en association publique de fidèles de droit diocésain en 1986 par l'évêque de Meaux. La communauté est aujourd'hui placée sous la responsabilité de l'archevêque de Lyon, qui en est l'évêque référent. Elle compte une vingtaine de membres.

Les origines et la question du mysticisme de Clémence Ledoux

Clémence Ledoux affirme dès les années 1930 recevoir des messages et des révélations de la Vierge Marie. Ces phénomènes mystiques ont suscité très tôt des réserves dans l'Église. Dès 1935, le cardinal Achille Liénart, alors archevêque de Lille, avait adressé à Rome un rapport mettant en cause l'authenticité de ces phénomènes.

Une première enquête historique et canonique menée par Joachim Bouflet avait déjà conclu à l'absence de caractère surnaturel des phénomènes attribués à Clémence Ledoux. L'enquête réalisée en 2023-2024 par le dominicain **Paul-Dominique Marcovits**, à la demande de l'archevêque de Lyon, est revenue de manière approfondie sur ses écrits, sa vie et l'histoire de la communauté. Elle conclut que les révélations mystiques de Clémence Ledoux **ne sont pas authentiques**.

La « communion de cœur »

Après la mort de Clémence Ledoux en 1966, la Fraternité connaît différentes évolutions. Une place importante est progressivement accordée à **Marie-Pierre Faye**, proche des milieux issus du père Marie-Dominique Philippe et ancien membre de la communauté Saint-Jean.

Sous son influence se développe notamment la doctrine de la **« communion de cœur »**, inspirée de la conception de l'« amour d'amitié » développée par Marie-Dominique Philippe. Cette doctrine occupe une place importante dans la vie de la communauté et dans les relations entre ses membres.

L'enquête de 2023-2024 établit que certaines des dérives constatées jusqu'aux années 2010 sont liées à cette conception de la « communion de cœur ». Le rapport estime que cette doctrine a pu conduire à des comportements incompatibles avec

l'enseignement de l'Église et avoir des conséquences importantes sur les personnes qui l'ont reçue.

Abus d'autorité et abus spirituels

À partir des années 1980, et plus particulièrement dans les années 1990-2010, d'anciens membres rapportent différents dysfonctionnements : forte centralisation du pouvoir, difficulté à contester les responsables, confusion entre for interne et for externe, utilisation de la confession ou de l'accompagnement spirituel dans le fonctionnement communautaire, et pression exercée sur les personnes souhaitant prendre leurs distances.

Des témoignages font également état d'une **fermeture progressive de la communauté sur elle-même** et d'un sentiment de supériorité spirituelle. Le rapport de Paul-Dominique Marcovits souligne que certains membres considéraient la Fraternité comme dépositaire d'une compréhension particulière du dessein de Dieu et que le contact avec l'extérieur pouvait être vécu comme une forme de trahison.

L'enquête diocésaine, fondée notamment sur une **centaine de témoignages**, confirme l'existence de nombreuses dérives dans la doctrine et la gouvernance de la Fraternité pendant la période étudiée. Ces conclusions dépassent donc les seuls témoignages individuels : elles constituent le résultat d'une enquête ecclésiale mandatée par l'archevêque référent.

Les violences sexuelles

Parallèlement aux abus d'autorité et aux abus spirituels, plusieurs personnes ont signalé des **violences sexuelles** commises dans le contexte de la communauté.

Une plainte déposée en 2021 contre un ancien membre pour des faits d'agression sexuelle a été classée sans suite en 2023 en raison de la prescription. Pour l'une des plaignantes, une information judiciaire a toutefois été ouverte en 2024 pour des faits qualifiés de **viols et agressions sexuelles**, couvrant une période allant de 2001 à 2019. Il s'agit d'une procédure judiciaire distincte : l'ouverture d'une information judiciaire ne constitue pas une déclaration de culpabilité.

L'enquête ecclésiale de Paul-Dominique Marcovits a également recueilli des témoignages concernant des pratiques qualifiées de **« mystico-sexuelles »** et des abus de pouvoir sous la gouvernance de Marie-Pierre Faye. Ces éléments sont

présentés dans le rapport comme faisant partie des dérives constatées dans l'histoire de la communauté.

La nouvelle enquête de 2023-2024

À partir de l'été 2021, Mgr Olivier de Germay, archevêque de Lyon et évêque référent de la FMRI, reçoit plusieurs témoignages d'anciens membres faisant état d'abus de pouvoir, d'abus spirituels et de violences sexuelles. Après une visite de la communauté en 2022, il confie une enquête au père Paul-Dominique Marcovits.

L'enquête est menée de mars 2023 à octobre 2024. Elle examine notamment l'authenticité du mysticisme de Clémence Ledoux et le fonctionnement de la Fraternité depuis sa mort jusqu'à la mise en place d'une nouvelle gouvernance en 2014. Ses conclusions sont rendues publiques le **10 décembre 2024**.

Les mesures prises par l'Église

À la suite du rapport, Mgr de Germay nomme **Mgr Jean Legrez, archevêque émérite d'Albi, comme assistant** auprès de la Fraternité. Sa mission est notamment d'aider à redéfinir le charisme de la communauté, de vérifier que les dérives identifiées ont effectivement disparu et de veiller à ce qu'il ne soit plus fait référence à Clémence Ledoux.

L'archevêque précise également que, si la Fraternité ne réunit pas les conditions permettant d'assurer sa pérennité, Mgr Legrez devra l'accompagner **vers sa dissolution**, en accordant une attention particulière à la réinsertion des membres actuels.

Situation actuelle

La Fraternité de Marie, Reine immaculée continue actuellement d'exister à Bois-le-Roi, mais sous **accompagnement et surveillance ecclésiale renforcés**. L'enquête de 2023-2024 a établi que les révélations mystiques attribuées à Clémence Ledoux ne sont pas authentiques et a confirmé de nombreuses dérives doctrinales et de gouvernance, notamment autour de la « communion de cœur ». Elle a également recueilli des témoignages concernant des abus spirituels, des abus de pouvoir et des violences sexuelles.

Depuis décembre 2024, Mgr Jean Legrez accompagne la communauté et doit vérifier si les réformes engagées permettent d'assurer sa pérennité. **La dissolution n'a pas**

été décidée à ce stade : elle est envisagée si les conditions nécessaires au maintien de la Fraternité ne sont pas réunies.

Sources principales

1. Joachim Bouflet, enquête historique et canonique sur les phénomènes mystiques attribués à Clémence Ledoux.
Étude sur l'origine des révélations et leur caractère surnaturel.

2. Paul-Dominique Marcovits, rapport d'enquête diocésaine sur la Fraternité de Marie, Reine immaculée, 2023-2024.
Enquête commandée par Mgr Olivier de Germay, rendue publique le 10 décembre 2024.

3. Archidiocèse de Lyon, 10 décembre 2024, communiqué sur les conclusions de l'enquête concernant la Fraternité de Marie, Reine immaculée.
https://lyon.catholique.fr/

4. Archidiocèse de Lyon, décembre 2024, annonce de la nomination de Mgr Jean Legrez comme assistant de la Fraternité.
https://lyon.catholique.fr/

Sources principales – Fraternité de Marie, Reine immaculée

1. Paul-Dominique Marcovits, dominicain, 10 décembre 2024, Résumé et conclusions de l'enquête sur Clémence Ledoux et la Fraternité de Marie Reine Immaculée.
Rapport officiel (PDF)

lyon.catholique.fr

2. Mgr Olivier de Germay, 10 décembre 2024, communiqué sur les conclusions de l'enquête et les mesures prises.
Diocèse de Lyon

Diocèse de Lyon

3. Fraternité de Marie, Reine immaculée, 10 décembre 2024, réponse au communiqué de Mgr de Germay.
Communiqué de la Fraternité

Communauté Marie, Reine de l'univers

4. Cath.ch, 12 décembre 2024, « Un rapport épingle la Fraternité de Marie Reine Immaculée ».
Lire l'article
Cath
5. Lyon Capitale, 15 mars 2023, « Une enquête pour abus de pouvoir lancée par le diocèse de Lyon ».
Lire l'article
lyoncapitale.fr
6. AVREF, 4 janvier 2025, « Fraternité Marie Reine immaculée : conclusions de l’enquête ».
Lire l'article et accéder au rapport
avref.fr
7. APRC, analyse du rapport d’enquête sur la Fraternité Marie, Reine immaculée.
Lire l'analyse (PDF)
aprc.asso.fr
8. Après la CIASE, 9 décembre 2024, « Publication des conclusions de l’enquête sur la Fraternité de Marie Reine Immaculée ».
Lire l'article
apres-la-ciase.fr
9. AVREF, janvier 2025, « Inefficaces et dommageables, les lenteurs de la justice ecclésiale ».
Document PDF
avref.fr

https://apres-la-ciase.fr/tags/fraternit%C3%A9-de-marie-reine-immacul%C3%A9e/